UNION DES FEMMES DE FRANCE BULLETIN DE GUERRE

PARAISSANT LE 1er DE CHAQUE MOIS. — 16, Rue de Thann. PARIS (17c)

SOMMAIRE. - Numéro Spécial Nº 8 (ASSEMBLÉE GÉNÉRALE). — NÉCROLOGIE. -Conseil d'administration. -- Comité DE DIRECTION. - LÉGION D'HONNEUR, PROMOTION. -- CROIX DE GUERRE. -MÉDAILLES D'HONNEUR DES EPIDÉMIES. LETTRE DE Mme R. POINCARÉ. - MO-TION DU CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE. -RÉPONSE DE Mme PÉROUSE. — MISSION EN ROUMANIE. — DIRECTION DE LA PROPAGANDE. — ENSEIGNEMENT. — INS-TRUCTIONS MINISTÉRIELLES. — TRANSPORT DES ÎNFIRMIÈRES EN CHEMIN DE FER. -COSTUME DES INFIRMIÈRES. — ARCHIVES DU VAL-DE-GRACE ET DE L' " UNION ". - SECTION ANTI - TUBERCULEUSE DE L' " Union des Femmes de France". - A PROPOS DE LA LUTTE ANTI-TUBER-CULEUSE, COLONIE DE TONNAY-CHA-RENTE. — CERCLES DU SOLDAT, PERMIS-SIONS. - UNION FRATERNELLE DES BLESSÉS DE LA GRANDE GUERRE. TABLEAU DE L'ENSEIGNEMENT. — JEUX, VENTE ANNUELLE, BROCHURE.

Un Numéro spécial, nº 8, illustré, consacré au compte-rendu de l'Assemblée générale du 7 juillet 1916, paraîtra avant la fin de l'année.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme Decressain, présidente d'honneur du groupe du 12° arrondissement de Paris, décédée à l'âge de 80 ans.

Elle fut une de nos plus dévouées collaboratrices, s'occupant avec dévouement d'un grand nombre d'œuvres d'assistance et, malgré son grand âge, persévérajusqu'à la dernière minute dans les tâches nombreuses qu'elle s'était imposées. C'était, dans toute la force du terme, une femme de bien.

Mme Barbier - Hugo, accompagnée de Mmes Belat et Blanc, représentait l'Union des Femmes France aux obsèques, auxquelles assistait aussi M. le maire du 12° arrondissement.

* *

Madame Paul Bonna, présidente d'honneur du Comité d'Aix-les-Bains, est décédée le 25 septembre dernier.

Elle avait été la première présidente de ce comité et n'avait jamais cessé, malgré sa retraite, de s'intéresser tout particulièrement à ses travaux.

Dès la déclaration de guerre, Madame Bonna, quoique déjà d'une santé très éprouvée, se tint en permanence à l'hôpital 105 et y reçut, en août 1914, les premiers blessés.

Nous adressons à la famille de Mme Paul Bonna et au Comité d'Aix-les-Bains, nos condoléances les plus vives et nous rendons hommage aux services rendus à l'*Union* par cette dévouée et fidèle collaboratrice qui avait eu la douloureuse fierté de voir, avant de mourir, deux de ses petits-fils tomber au champ d'honneur.

* *

Madame Cécile Trève, dame de la Légion d'Honneur, infirmière de l'*Union des Femmes de France*, est décédée le 4 octobre dernier.

Chargée de cours à la Maison d'Education de Saint-Denis, Madame Trève ne pouvait disposer que de ses nuits, en faveur de notre hôpital auxiliaire 143. Elle s'imposa courageusement ce surmenage, finissant par assurer le service d'infirmière - major, se dépensant sans réserve auprès des blessés et des malades, au détriment d'une santé de plus en plus chancelante.

Dans la soirée du 12 septembre, après un dernier pansement, elle se sentit souffrante au point de demander à se faire reconduire chez elle; elle s'alita pour ne plus se relever.

Madame Pérouse, Madame Barbier-Hugo, Madame Beauregard et Madame Cailleux, présidente du Comité de Saint-Denis, ont prié Madame la Surintendante de Saint-Denis et les Dames de la Légion d'Honneur, d'agréer les condoléances émues de l'*Union des Femmes de France*, tout entière. Le Conseil Central a décidé que le nom de Madame Trève figurerait parmi les noms des infirmières mortes en service.

* *

Le docteur LESAGE vient de mourir à Alger, victime de son dévouement. L'Union des Femmes de France doit à sa mémoire plus qu'un souvenir ému, car il contribua largement à la faire connaître à l'étranger.

Ayant créé à l'hôpital Necker un laboratoire de radiologie dont il rêvait de faire un modèle-type pous les autres hôpitaux, il se consacra pendant plusieurs années à l'étude des moyens les plus efficaces pour assurer l'évacuation rationnelle des blessés en cas de guerre : il fut ainsi amené à construire une voiture automobile de radiographie qu'il envoya, sous les auspices de notre Société, l'Exposition Internationale de la Croix-Rouge, à Washington, au mois de mai 1912. Elle y remporta le Grand Prix Feodorowna: succès d'autant plus méritoire que les autres pays n'avaient rien négligé pour obtenir cette récompense suprême, en particulier l'Allemagne, qui s'était réservée une des plus vastes salles du Palais, avait expédié en Amérique des équipes d'infirmiers et d'infirmières, et fait stationner un train sanitaire aux rives du Potomac. Le docteur Lesage n'en triompha pas moins, autant par les mérites de sa découverte que par la clarté, avec laquelle il en démontra la valeur, par l'intelligente ardeur qu'il apporta à en faire comprendre l'utilité, par la généreuse activité qu'il déploya pour en vulgariser l'application : en un mot, il fit preuve, en ces circonstances, de ses qualités si françaises d'allure, de cœur et d'esprit, qui lui conquéraient la sympathie de tous, soit à l'armée, soit à l'hôpital.

A peine de retour en France, il fut appelé en Grèce où venait d'éclater la guerre des Balkans : il y contribua à l'organisation des services d'évacuation, dans lesqueIs il s'était spécialisé. Il fut décoré alors de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Saint-Sauveur de Grèce.

Mobilisé au mois d'août 1914, il partit pour les armées des Vosges: épuisé, il y tomba si gravement malade qu'il dût être évacué. A peine rétabli, il reprit du service en Algérie où il organisa à notre hôpital auxiliaire 101, une installation de mécanothérapie des plus remarquables: il succombe à la tâche.

Que Madame LESAGE, sa veuve, qui

est aussi une de nos plus dévouées collaboratrices, trouve ici l'expression de notre plus vive gratitude et de notre plus la 10º région. douloureuse sympathie.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons avec une profonde tristesse la mort de Madame Bonnerov, présidente du Comité de Cherbourg.

Son âme ardente, son activité plus forte que sa santé l'avaient entraînée à se multiplier dans toutes les œuvres de guerre: elle en avait fondé et dirigé plusieurs et elle meurt à la peine et à

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE DIRECTION

25 mai 1916. - Nomination de cation supplémentaire du Comité de Palais de Justice. Meudon, pour l'installation d'une salle de bains. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, d'un legs fait par M. Olli-Grande-Guerre. - Nomination de l'In-

2 Juin 1916. — Autorisation donnée pour les prisonniers, sous le patronage de l'Union. - Demande par Mme BRU-NET, de nouvelles Infirmières pour Salonique, où deux autres hôpitaux vont être organisés. — Nomination des Présidentes et Trésorières des Comités suivants:

Mme LERAY, Présidente. Mme Neveu, Trésorière. Mme LEBOUTEILLIER, Prte. Valognes Mme A. FAUVEL, Trésorre.

Mme FLEURY, Présidente. Ducev

9 Juin 1916. — Citation à l'ordre de cipation à la vente du Cercle Volney. l'armée de M. Paul Maulion, délégué de Notre Comptoir a rapporté 3,600 francs :

16 Juin 1916. - Fixation de l'As a présidence d'honneur sera confiée à « Aide immédiate aux réformés de la Guerre » à l'Union, sur la demande de de Nancy. Mme BARTHEZ. — Don de mille caisses de pansements et vêtements de laine de la Croix-Rouge Canadienne. - Nomi nation de Mmes JACQUET, comme Présidente à Compiègne, Oustric, comme Présidente à Béziers, et Laloe, comme Présidente à Alexandrie. — Décès de la propriétaire de Théoules, Mme HANTIER, qui a institué l'Union sa légataire pour une somme importante.

23 Juin 1916. - Mme Pérouse rend compte de son voyage dans l'Est, en compagnie de l'amiral Fournier et de 21 Juillet 1916. — Renouvellement Mme Barbier-Hugo. — Vote de la comdes pouvoirs du Comité de Direction. mande des baraquements démontables — Mile Le Bidan de Saint-Mars, en destinés à la 6° armée. — Nomination de raison de ses occupations absorbantes, M. HAINL, comme administrateur de l'Hôcomme directrice de l'Hôpital 108, a pital 108. — Vote d'un crédit mensuel de envoyé sa démission de secrétaire du Conseil d'Administration. En considéra- et d'une somme de 500 francs par mois pour tion des longs et remarquables services les envois aux prisonniers. - Création au qu'elle a rendus à l'Union, Mlle VRIGNAULT ministère de la guerre, d'un bureau miliest nommée Secrétaire du Conseil Central, taire de la Croix-Rouge et nomination en remplacement de Mlle LE BIDAN DE comme commissaire militaire de l'Union, SAINT-MARS. — Mile VRIGNAULT aura de M. le médecin principal LAFFORGUE rang de membre du Conseil Central en remplacement de M. le médecin major Pouy. - Nomination de Mme Du HAL-GOUET, comme présidente du Comité de Pétrograd, en remplacement de Mme DE LAGUICHE, qui rentre en France. - Vote de 1.000 francs pour la réfection du pavillon de chirurgie à Saint-Dié, du don d'un autoclave pour ce même pavillon, et d'un appareil de désinfection pour Epinal Demande par le Médecin Inspecteur VIRY M. Amédée Vernes, comme Ingénieur-Conseil de l'Union. — Vote d'une allole nouvel Hôpital temporaire, établi au

3 Juillet 1916. — Lecture par Mme PÉ ROUSE de la lettre par laquelle M. CHARRIER VIER, au Comité d'Auxerre. — Création de l'Union Fraternelle des Blessés de la adjoint; le Comité le nomme membre du adjoint; le Comité le nomme membre du Comité Consultatif, en remerciement des tendant Sigaud, comme Trésorier du Comité de Marseille, en remplacement de M. Bournizet. — Vote par le Conseil Municipal d'une subvention de 500 francs en faveur de la colonie sanitaire de Tonà Mme Le Mallier, autrefois présidente nay-Charente. — Inscription du nom du des Comités de Mâcon et de Tours, de père de M. Fernand Boverat, sur le tamettre l'ouvroir qu'elle organise à Vevey bleau des Membres Bienfaiteurs de l'Hôpital 108; la même mesure sera prise après la guerre, pour M. Fernand Boverat. qui a continué l'œuvre de son père. Nomination de Mme HALLADE, comme pré sidente du Comité de La Garenne-Colom bes, en remplacement de Mme JUBERT. lémissionnaire. — M. FAGUET prend officiellement les fonctions de délégué égional du 9º corps; l'honorariat est conféré au docteur Dubreuil-Chambardel, en remerciements de ses services. - No- ral du Rhône, rendant hommage à l'action mination du général Roy, comme membre des Femmes Françaises pendant la (Sous-Comité érigé en Remerciements de l'œuvre de Coordina- sous-chef de comptabilité à la Cio du

les frais ont été de 220 francs.

28 Juillet 1916. - Offre d'une mésemblée générale au 7 Juillet, dans la daille de reconnaissance «La Marseillaise » salle des Ingénieurs Civils, rue Blanche; au docteur Dubreuil-Chambardel. daille de reconnaissance « La Marseillaise » Démission de Mme HERBETTE, comme Amiral Fournier. — Affiliation de directrice de la Propagande. — Démission de M. REITER, trésorier du Comité

> 4 Août 1916. — Lecture d'une lettre de remerciements de M. MITHOUARD, au nom du Conseil municipal, pour la participation de l'Union à la Journée de Paris. — Octroi de son patronage par le Comité central de la Croix-Rouge à 'Union fraternelle des Blesses de la Grande-Guerre. - Départ d'une nouvelle équipe d'Infirmières pour Salonique. - Nomination de M. MARINGER, comme trésorier du Comité de Nancy. - Désignation de Mme GALLI, vice-présidente, pour diriger le Service de la Propagande

> 18 août 1916. - M. le médecin-inspecteur Sieur rémercie l'Union pour l'installation de stérilisation mise à la disposition du Service de Santé, pour être utilisé à l'Hôpital de Vaugirard. — Envoi par le Comité de Londres d'une autoambulance pour l'hôpital du Raincy. -Formation du nouveau Comité de Grenoble et nomination de Mme Borei comme Présidente.

> 25 août 1916. — Nomination de M. BOUCLET, armateur à Boulogne-sur-Mer, comme délégué régional de la 1re région, our suppléer le docteur Bédard. -Vote d'une subvention de 1,500 francs our l'établissement des Mutilés d'Antibes. — Création de nouveaux lits d'offi-

1er Septembre 1916. — Lecture par Mme Pérouse d'un rapport très élogieux les autorités médicales sur l'Hôpital 137, le Pau, transmis par M. Picor. - Nomiation de Mme Gros, comme Présidente du Comité d'Apt et de Mme BARONNAT, comme Présidente du nouveau Comité de Bourgl'Oisans (Isère), fondé par Mme San-NIER. - Fondation d'un Cercle du Soldat, à Auray. - M. Boverat fait l'éloge du nouvel Hôpital 121, rue de l'Estrapade 5º arrt), dirigé par Mme Einhorn; et Mme BEAUREGARD, celui des cantines d'Achères, dont nos Infirmières seules assurent le service, sans rien demander à 'Union

11 Septembre 1916. — Envoi d'une dépêche à la reine Marie de Roumanie, ui offrant 50.000 francs, au nom de Union, pour ses Hôpitaux, et mettant à sa disposition une équipe d'Infirmières. — Nomination de M. MACHENAUD, comme délégué régional de la 10° région.

22 Septembre 1916. - Acceptation 'un legs fait au Comité de Lyon, par M. PILLET. — Lecture par Mme Pérouse l'une lettre de Mme Poincaré, qui lui transmet une motion du Conseil Géné-Comité), Mme Savy, Pte. | tion des Secours à l'Union, pour sa parti- | Canal de Suez, comme trésorier du Comité d'Ismaïlia, en remplacement de M. Gouré, Mlle Menu (Elisabeth), Paris - Plage, démissionnaire. — Ratification de la nomination de M. Jules Perrin, comme Président de la Commission de la Presse dont les autres membres sont; MM. Georges Audigier et Louis Bourge. - Nomination de M. Emmanuel Proust, comme délégué régionnal adjoint du 9me Corps.

LÉGION D'HONNEUR

PROMOTION

Au cours d'une visite au front des armées, M. le Président de la République a remis la rosette d'Officier de la Légion d'Honneur, à M. le Docteur FICATIER, médecin-chef de l'Hôpital nº 111, à Barle-Duc.

C'est dans la salle Wagram, en pré-sence des blessés, que M. RAYMOND POINCARÉ a rendu un solennel hommage au dévouement de notre éminent collaborateur. L'Hôpital nº III est une formation de premier ordre et le chef de l'Etat, accompagné de M. le ministre de la Guerre, de M. le ministre de l'Intérieur, des sénateurs et députés de la Meuse et Mlle Bergès, Bar-le-Duc, hôp. contades officiers étrangers, en a beaucoup admiré l'installation.

Nous sommes heureux de joindre nos félicitations aux compliments mérités que ces illustres visiteurs ont, au cours de leur visite, adressées à M. le docteur FICATIER, l'un des plus anciens et des plus précieux collaborateurs de l'Union des Femmes de France.

CROIX DE GUERRE

Nous apprenons que Mlle Octavie DE Mlle Tourrille (Magdeleine), Chalons JOANNIS, infirmière à Salonique, vient de recevoir la Croix de guerre. l'Union est fière la féliciter et de rappeler que sa sœur, Mlle Jeanne DE JOANNIS, infirmiè-re-major, à l'hôpital de Zeitenlick, a obtenu la même distinction le 27 juin 1915.

MÉDAILLES D'HONNEUR

DES ÉPIDÉMIES

Vermeil:

Mme BENOIS DE BELLEGARDE, Tarbes, 17 août 1916.

Argent:

Mlle BEAUFILS DE CASTELLUS, train de blessés, 12 juillet 1916.

Mlle Guillon (Michelle), St-Quais-Portrieux, 12 juillet 1916. Mme MIRANTE, wagons-cantines, 12 juil-

let 1916. Mme BERTET, hôp. complément. 22, 12 juil-

let 1916. Miss Any (Lillie), Doullens, 12 juillet 1916.

Mlle DEGRAVE (Marcelle), Paris-Plage, 12 juillet 1916.

Mlle Oger (Madeleine), Paris - Plage, Mlle Drevfus (Paule), Bar-le-Duc, hôp.

12 juillet 1916.

12 juillet 1916.

Mme Fusch-Gratiot, hôp. aux. 118, DU CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Mme Quiner, Paris, hôp. aux. 150, 12 juillet 1016.

1916. Mlle LEJOUR - D'HARMEVILLE, Forges,

12 juillet 1916. Mme Quiquet, Tours, 12 juillet 1916.

Mlle Maldant, Saint-Quais-Portrieux, 12 juillet 1916. Mme MATHIEU, en religion Sœur Emé-

RANCE, Mirecourt, 12 juillet 1916. Mme BARNETT, Saint-Mandé, 17 août 1016

Mlle Corblet, Le Hâvre, 17 août 1916. Mme Moussu, hôp. 161, Paris, 17 août que la réponse de Mme Pérouse.

Mlle CRUSEL, Fismes, 17 août 1916.

Mlle Bosc, Lyon, 23 août 1916. Mlle BERCEON (Marie), Paris, 26 août 1916. Mme Morand (Juliette), Rabat, 26 août

1016. Mlle ADAM, Bar-le-Duc, hôp. contagieux,

7 octobre 1916.

gieux, 7 octobre 1916. Mlle Dreyfus (Gilberte), Bar-le-Duc, hôp. contagieux, 7 octobre 1916.

Bronze:

Mlle Copin (Andrée-Henriette), Chalonss.-Marne, 12 juillet 1916.

Mlle HAAS (Elise), Chalons-s.-Marne, 12 juillet 1916.

Mlle Souchon (Geneviève), Chalons-s. Marne, 12 juillet 1916.

Mlle Thévenin (Jacqueline), Chalons-s. Marne, 12 juillet 1916.

s.-Marne, 12 juillet 1916. Mme DELOBEL (Amélie), Doullens, 12 juillet 1016.

Mlle DEVILLE (Jeanne), Doullens, 12 juil let 1916.

Mme LE GOUJEUX (Louise-Adèle), Doullens, 12 juillet 1916.

Mme Moyen (Jeanne), Berck - Plage 12 juillet 1016.

Mme REBOUL, St-Quais-Portrieux, 12 juillet 1916. Mme BIMBENET, Boulogne-s.-Mer, 12 juil-

let 1916. Mme DERANSART, Boulogne - sur - Mer

17 août 1016. Mme Joly, Boulogne-s.-Mer, 17 août

Mlle Borel (Jeanne), Villers-Cotterets. 17 août 1916.

Mlle Blanchard, St-Lunaire, 17 août 1016.

Mlle Vieillot, Malzéville, 26 août 1916 Mlle Bousquenaud, ambulance 12/2, 21 septembre 1916.

Mme MAYRARGUES, hôp. 106, Paris, 21 septembre 1916.

Mme Moньо (Eveline), hôp. 106, Paris,

contagieux, 7 oct. 1916.

MOTION

Dans sa séance du 21 août 1916, Mme Thielly, hôp. aux. 101, 12 juillet le Conseil général du Rhône a pris en l'honneur des Femmes de France, une délibération qu'il a prié Mme Raymond Poincaré, de transmettre directement aux diverses associations féminines auxquelles s'adresse

cet hommage. Nous publions ci-dessous, avec ce document, la lettre par laquelle Mme Raymond Poincaré en fait part notre Présidente générale, ainsi

Paris, le 21 Septembre 1916.

MADAME.

Le Conseil général du Rhône, dans a séance du 21 août dernier, a voté i l'unanimité une motion que je suis fière et heureuse de vous transmettre, el que je vous prie de vouloir bien communiquer à vos dévouées collaoratrices.

Cet hommage spontané de respect et de gratitude, rendu par les élus d'un de nos plus grands départements, au dévouement, au courage et á l'énergie des Femmes Françaises, est bien dû à la bravoure avec laquelle, vous et vos sociétaires, avez supporté, depuis le commencement de la guerre, les plus cruelles épreuves.

Laissez-moi joindre, à ces précieuses félicitations que vous avez si bien méritées, l'expression de ma sincère admiration.

Signé: Henriette Poincaré.

PRÉFECTURE DU RHONE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

DEUXIÈME SESSION DE 1916 Extrait du Procès-Verbal de la Séance du 21 Août

MOTION

MESSIEURS,

Considérant que, pendant les deux années maintenant révolues, qui se sont écoulées depuis le commencement de la guerre, les Femmes Françaises n'ont pas cessé un seul jour de suppléer, avec une résolution, une énergie, une efficacité qui ne se sont jamais démenties, les hommes appelés en masse sous les drapeaux par e devoir militaire et par le régime, autrefois inconnu de la « nation armée »;

Considérant qu'elles ne se sont pas contentées de recevoir passivement la

gement de leur détresse momentanée sous la forme des allocations militaires que souvent même elles ne l'ont pas sol-licitée; que, quand elles ne pouvaient pas parfois dans les plus durs emplois mas-

avec lequel, dans un domaine plus fémi nin, leur charité s'est prodiguée pour le Etrangères. soulagement des blessés et des malades, même sous la menace directe de la mort et la virilité avec laquelle un trop grand cruelles épreuves;

Considérant qu'il importe de donner un morial, avaient déjà acquis tant de titres à la reconnaissance et à la justice de la nôtre. l'autre sexe:

Considérant qu'il semble naturel de faire passer cet hommage par l'intermédiaire de celle qui est, en ce moment, DIRECTION DE LA PROPAGANDE la plus en vue de toutes, Madame Raymond Poincaré, femme du Président de la République, qui voudra bien le leur transmettre par les moyens à sa dispo-

Le Conseil général du Rhône,

prie M. le Préfet d'adresser à Madame Raymond Poincaré, qui voudra bien ellefesse pour les services rendus par elles au pays depuis le commencement de la tout son temps.

Adopté à l'unanimité.

Madame Pérouse s'est empressée de répondre à Madame Poincaré par la lettre

Champ d'Alouettes, Gouvieux (Oise) MADAME LA PRÉSIDENTE,

L'Union des Femmes de France, vous remercie vivement d'avoir bien voulu lu communiquer la délibération du Consei général du Rhône qui rend hommage au patriotisme et à la vaillance dont toutes les Femmes Françaises ont fait preuve depuis le début de la guerre.

Nous avons été touchées de voir que le Conseil Général mentionne spécialemen les infirmières parmi celles dont il admire le dévouement.

précieux qu'il nous parvient par l'inter-médiaire de celle, qui peut hautement revendiquer la première place dans toutes cates fonctions. les manifestations de charité et de bonté

Veuillez être assurée, Madame la Pré sidente, de mes sentiments les plus sym pathiques et dévoués.

Signé: S. PÉROUSE.

vient d'envoyer en Roumanie, au- prête à l'Union, en veillant au déveson intervention une prime à la paresse près de S. M. la reine Marie, une loppement de nos comités et de nos et qu'elles ont courageusement remplacé ou assisté leurs maris, leurs fils ou leurs mission sanitaire placée sous le haut constant labour pous avons pu pères, non seulement dans les travaux de patronage de l'amiral Fournier, la campagne, mais dans les usines de ancien amiralissime de la flotte franguerre, dans l'industrie et le commerce, caise qui l'accompagne. Elle se compose d'infirmières dirigées par Considérant qu'à tant de mérites s'a- Mlle FLOURENS, infirmière-major, joutent encore l'inépuisable dévouement fille de l'ancien ministre des Affaires

Cette mission emporte avec elle 318 caisses contenant un matériel nombre d'entre elles ont supporté les plus hospitalier d'une valeur de plus de 60.000 francs.

Nos compatriotes sont assurés de titude, dans les heures tragiques et sans trouver à Bucharest le chaleureux exemple que traverse le pays, à ces accueil que mérite leur dévouement Femmes de France qui, de temps immé- à la cause Roumaine, inséparable de

Madame Maurice HERBETTE, qui avait accepté temporairement, lors du départ de Madame de Serbonnes, la lourde charge de la direction de la Propagande, a cru devoir y renoncer même la faire connaître aux Femmes de et a demandé à être remplacée dans France, l'expression de ses sentiments ses fonctions, ses devoirs de famille respectueux et reconnaissants qu'il pro-

> Ayant pu apprécier la valeur de son concours et de sa haute intelligence, c'est avec un vif regret que nous l'avons vue partir, mais elle veut bien demeurer notre collaboratrice au Conseil d'administration, où nous serons toujours heureux de la retrouver.

Madame Henri Galli, vice-présidente générale, désignée pour la remplacer, a bien voulu accepter. selon notre vif désir, la direction de cet important département : les services qu'elle a déjà rendus à notre œuvre, nous sont un sûr garant de Ce témoignage nous est d'autant plus ceux qu'elle ne manquera pas de Mme Borel. nous rendre encore dans ses déli-

Madame Fernand Sangnier, dont Mme Perroghat. l'éloge n'est plus à faire, continue Mme Gontard. ses fonctions d'adjointe. Qu'il nous Mme CAILLOT. soit permis d'ajouter, dut sa très Mme TERRAY,

contribution légitime de l'Etat au soula-gement de leur détresse momentanée. Envoi d'une Mission en Roumanie grande modestie en souffrir, combien nous lui sommes reconnais-L'Union des Femmes de France santes du concours si dévoué qu'elle apprécier ses qualités de cœur, d'intelligence, de tact et ce n'est que justice et vérité de l'en louer pour tout le bien matériel et moral qui a pu, grâce à son inlassable dévouement, arriver jusqu'à nos chers sol-

COMITÉS DES DÉPARTEMENTS

La Rochelle. — Le Comité de la Rochelle a tenu son Assemblée générale le 8 octobre dernier. Mme Fernand Sangnier, directrice-adjointe de la Propagande, assistait à cette séance, accompagnée de M. Georges Audigier, membre du Comité Consultatif de l'Union, qui a fait une Conférence sur l'action de la Croix-Rouge pendant et après la guerre.

Un cercle du Soldat a été fondé à La Rochelle; Mme DECOUT, femme du maire, a bien voulu accepter la présidence du Comité de patronage et la direction de l'œuvre a été confiée à Mme CARRIÈRE.

Grenoble. — Mme la Directriceadjointe de la Propagande a présidé à l'inauguration du Comité de Grenoble. Le Comité est ainsi composé:

Présidents d'Honneur :

Général d'AMADE. Général BARRAUD. M. HERRIOT, Sénateur, Maire de Lyon M. Ténot, Préfet de l'Isère. M. CORNIER, Maire de Grenoble.

Présidente d'Honneur Mme Félix Poulat.

Présidente .

Vice-Présidentes

Bourg-D'OISANS (Isère). — Mme Ba- | de lourdes responsabilités, déjà as-RONNAT est nommée présidente du sumées. Comité de l'U. F. F. de Bourg-d'Oilui de Grenoble.

d'Apt.

Bayeux. — Lors d'un récent voyage nuelle de 10 francs. dans le département du Calvados, Mme Fernand Sangnier a visité le nouveau cercle du Soldat fondé à Bayeux et constaté son excellente installation.

Paris-Plage. - Mme Joly, de l'U. F. F., infirmière-major des hôpitaux de la région du Nord, vient de fonder à Paris-Plage plusieurs Cercles du Soldat.

VEVEY(Suisse).—Mme LE MALLIER, l'une de nos plus actives et dévouées collaboratrices, à laquelle nous sommes redevables déjà de nomun comité à Vevev.

Le 23 septembre dernier, au siège de ce Comité, M. de Stourdza, chargé de cours à la Sorbonne, a fait devant un nombreux auditoire, une conférence très applaudie sur « l' Epopée française à travers les âges ». Cette N° 277 Ci/7 brillante causerie a été suivie d'auditions musicales et littéraires ; dans cet intéressant programme, il convient de signaler particulièrement le nom de M. BERTHEAUME, lieutenant interné en Suisse, qui a récité des vers émouvants composés par lui durant sa captivité.

Une quête faite à la suite de cette séance a produit plus de 400 francs.

Ajoutons que Mme Le Mallier a été nommée présidente du comité de Vevey, par décision du Comité de Direction, en sa séance du 27 octobre dernier.

ENSEIGNEMENT

Les cours complets ont repris, comme les années précédentes, grâce au concours de plus en plus appréciable, et de docteurs non mobilisés, et de nos déléguées, toujours désireuses d'être utiles à l'Union, malgré

Ces cours réservés aux dames et sans, fondé en même temps que ce- aux jeunes filles du monde, sont faits par des docteurs, ils sont gratuits. APT. — Mme Gros est nommée mais pour y assister, il faut être présidente du Comité de l'U. F. F. membre de l'Union des Femmes de France, et verser la cotisation an-

Les cours ont lieu dans les

6e arrondissement : Caisse Nationale d'Epargne, 8, rue Saint-Romain, les jeudi, à 5 heures, à partir du 9 novembre. 6° arrondissement: 117 bis, boulevard Saint-Germain, les mardis à 5 heures, à partir du 7 novembre.

ge arrondissement : g, rue Blanche, les jeudis à 5 heures, à partir du 9 novembre. IIe arrondissement : II bis, avenue Parmentier, les mercredis à 5 heures, à partir du 8 novembre.

14° arrondissement : à la Mairie, place de Montrouge, les mercredis, à 6 heures du soir, à partir du 8 novembre.

15° arrondissement: 154, rue Lecourbe. la Salle des Fêtes, les mardis, à 5 heures partir du 7 novembre.

16º arrondissement : à l'Ecole, 54, rue Boissière, les samedis, à 5 h. 1/2, à partir du 4 novembre.

17º arrondissement : à l'Ecole, 20, rue breuses fondations, vient d'organiser Jouffroy, les lundis, à 5 heures, à partir du 6 novembre.

INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES

Sous-Secrétariat d'Etat du Service de Santé militaire.

Paris, le 10 octobre 1916. MÉDECINS AUXILIAIRES DU SERVICE AUXI-LIAIRE MAINTENUS EN FONCTIONS DANS LES HOPITAUX AUXILIAIRES.

Le Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé Militaire à MM. les Directeurs du Service de Santé des Régions. (S/C. de MM. les Généraux commandant les Régions.)

Comme suite à ma circulaire nº 144 Ci/7, en date du 16 juin 1916, j'ai décidé que les nédecins auxiliaires du service auxiliaire. locteurs en médecine, détachés dans les nôpitaux auxiliaires en qualité de médeeins traitants, doivent recevoir, sur les onds du Service de Santé, une indemnité suffisante pour porter leur solde de médecin auxiliaire au taux de la solde de médecin aide-major de 2e classe, dans les conditions de l'article 91 de l'Instruction Ministérielle du 21 mai 1913.

Signé: Justin Godart.

Nº 292 CI/7

Paris, le 20 octobre 1916. MISE EN RÉSERVE DES HOPITAUX TEMPORAIRES

Le Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé Militaire à MM. les Directeurs du Service de Santé des Régions S. C

Les conditions dans lesquelles peut être bordée la mise en réserve des hôpitanx auxiliaires, bénévoles et annexes des hôpitaux complémentaires ont été arrêtées ar les circulaires 10 Ci/7 du 31 janvier 916 et 101 Ci/7 du 15 mai 1916. Elles ont applicables à tous les hôpitaux de ces atégories, sans restriction du nombre de

L'expérience a démontré que l'allocaion journalière de 0 fr. 15 accordée par our et par lit, entraîne pour le Service de Santé des dépenses considérables et hors de proportion avec les charges résultant, pour les sociétés d'assistance ou pour les particuliers, de la mise en réserve des nôpitaux d'une contenance supérieure à

La nécessité d'un tarif dégressif s'étant mposée, il y aura lieu d'appliquer désormais les dispositions suivantes :

L'indemnité journalière pour un hôpital le 50 lits et au-dessous sera maintenue au chissre primitivement accordé de 0 fr. 15

Pour les lits au-dessus de 50 lits et jusqu'à 100, l'indemnité journalière sera de fr. 10 par lit. Pour les lits au-dessus de 100, elle sera réduite à 0 fr. 05 par lit.

En conséquence, et en prenant comme exemple un hôpital auxiliaire de 300 lits dont la mise en réserve est décidée, l'indemnité journalière par jour et par lit sera:

1º De o fr. 15 pour les 50 premiers lits; 2º De o fr. 10 pour les lits décomptés de 51 à 100; 3º De o fr. 05 pour les lits décomptés de

101 à 300. Les autres dispositions des circulaires 10 Ci/7 du 31 janvier 1916 et 101 CI/7 du

15 mai 1916 restent en vigueur. Signé: Justin GODART.

Renseignements à fournir aux amputés soignés dans les hôpitaux de la Société. Nº 291 Ci/7

Paris, le 20 octobre 1916.

ALLOCATION DES APPAREILS PROTHÉTIQUES

Le Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé Militaire à MM. les Directeurs du Service de Santé des Régions S/C de MM. les Généraux commandant les Régions.

Des dispositions antérieures prévoient ue tout amputé du membre inférieur a froit à l'allocation de deux appareils :

1º Un appareil articulé du modèle type; 2º Un pilon provisoire rigide de marche, dont le choix est laissé à l'initiative des chefs de service d'appareillage.

Dorénavant, la même mesure devra être ppliquée aux amputés du membre supéieur qui auront droit :

1º À un appareil articulé comprenant un oras de travail et un bras de parade, des nodèles décrits au cahier des charges; 2º Un bras de travail, dit de secours,

lont le modèle et le prix sont laissés à 'appréciation des chess de service d'appareillage. Il est entendu, toutefois que le de MM. les Généraux commandant les prix de cet appareil de secours ne devra pas dépasser 60 francs.

Ces bras dits "de secours" devront être construits de telle façon qu'ils permettent l'adaptation des appareils de travail alloués aux mutilés avec leur bras de travail articulé.

Dans le même ordre d'idées, toutes les appareil de prothèse fonctionnelle, sera pourvu d'un appareil de secours qui sera la Croix-Rouge. suivant les circonstances, soit un appareil similaire à l'appareil qui lui a déjà été simple et moins coûteux.

Signé: Justin Godart.

TRANSPORT DES INFIRMIÈRES EN CHEMIN DE FER

circulaire ministérielle Nº 234 du ceux des sociétés de la Croix-Rouge. 9 Octobre, concernant l'attribution du 1/2 tarif sur les chemins de fer aux Infirmières du Service de Santé, à l'exclusion des Infirmières de Sociétés de Secours, s'est traduite par « à nous, d'attribuer aux diverses de nombreuses réclamations des « catégories d'infirmières, un cosintéressées, de nos présidentes de « tume qui les distingue suivant la comités, directrices d'hôpitaux et « catégorie à laquelle elles appardélégués régionaux, nous deman- « tiennent. dant d'intervenir pour obtenir l'égalité de traitement.

Nous nous sommes occupés de la question dès que la circulaire nous a été communiquée et nous avons, tout récemment encore, réitéré nos instances pour obtenir satisfaction en soumettant le dossier des réclamations qui nous ont été adressées, à M. le Sous-Secrétaire d'Etat, qui s'est montré disposé, comme d'ailleurs tout le personnel de sa direction avec lequel nous sommes en (rapport, à faire droit à nos demandes et nous a promis d'y donner très prochainement une réponse satisfaisante.

Aussitôt qu'elle nous sera parvenue, nous en donnerons connais- « ou recouverte d'un sarreau et d'un « torisée. » sance à nos délégués régionaux, pré- « tablier à bavette blancs; le bras- Nous recevons aujourd'hui la sidentes et directrices d'hôpitaux. | « sard délivré par le ministère de la réponse suivante de Monsieur le

COSTUMES DES INFIRMIÈRES

Nous avons plusieurs fois insisté fois qu'un blessé non amputé, mais porteur pour que nos Infirmières se soumetd'une mutilation qui nécessite le port d'un tent à l'obligation de porter le costume réglementaire, dont le modèle « de diamètre pour les stagiaires, appareil est nécessaire pour son travail ou et les caractéristiques ont été dépopour l'accomplissement des actes les plus sés au ministère de la Guerre et sont de diamètre pour les titulaires et courants de la vie, il devra être également la propriété exclusive des Sociétés de « les principales. Ces dernières por-

alloué, soit, si possible, un appareil plus jourd'hui sur cette obligation, que « hauteur sur le devant du bonnet dans beaucoup de centres hospitaliers, fonctionnent à côté de nos infirmières, des infirmières temporaires et qu'il est important que, médecins, malades et autorités militaires et civiles, puissent les distinguer facilement.

Pour qu'il en soit ainsi, nous avons demandé par lettre ci-dessous à M. le Sous-Secrétaire d'Etat, que La légitime émotion qu'a soulevée les Infirmières temporaires portent parmi nos dévouées infirmières, la leurs costumes et attributs, et non

MONSIEUR LE MINISTRE,

« Il vous a paru important comme

« C'est dans ce but que les sociétés | « ses marques distinctives et se monde la Croix-Rouge ont, à votre « trer fier de celle qui le caractérise. « demande, déposé au ministère de « C'est le seul moyen de créer une la Guerre, le modèle et les carac- « émulation dont bénéficieront les téristiques du costume de leurs « malades et le Service de Santé, et infirmières et que vous en avez « de créer ou de maintenir l'esprit autres n'auraient le droit de les « bres de chacun de ces groupes. porter.

dans votre circulaire du 8 mars « le Ministre, de vouloir bien rap-1916 (circulaire nº 38 c/7), instruc- « peler, tant aux Infirmières temtion relative au statut du Corps « poraires qu'aux Infirmières de la des Infirmières temporaires des « Croix-Rouge, que la tenue, telle Hôpitaux militaires, vous avez in- a qu'elle est prévue par vos circu-« séré le paragraphe suivant :

« Toutes les infirmières en tenue « toire et qu'aucune adjonction ou de service portent une robe et un « suppression des marques distinc-« corsage montant, en toile blanche | « tives de chaque groupe n'est au-

« Guerre, un bonnet ou une coiffe et un voile blancs.

« Sur le côté gauche du bonnet ou de la coiffe, sont fixés les insia gnes du corps des Infirmières « laïques des Hôpitaux militaires : « cocarde tricolore de 3 centimètres cocarde tricolore de 5 centimètres tent en outre une étoile rouge à Nous insistons d'autant plus au- 6 5 branches, de 2 centimètres de ou de la coiffe. »

> « Or, dans la plupart des groupes hospitaliers, on voit un grand nombre d'infirmières temporaires, portant le même costume que les infirmières des sociétés de la Croix-Rouge, sauf les lettres propres à chacune d'elles et notamment les voiles blancs et bleus, le bonnet ou la coiffe, de même modèle que celui des Infirmières des Sociétés, avec la Croix-Rouge, qui figure dans le costume de celles-ci et nullement dans le costume de « celles-là, tels que l'un et l'autre « sont réglementés par vos circu-

« Il y a là un sérieux inconvénient sur lequel nous nous permettons d'attirer votre attention.

« Chaque groupe doit conserver donné acte, en déclarant que nulles « de corps qui solidarise les mem-

« Nous vous serons en consé-« C'est dans le même but, que « quence reconnaissants, Monsieur « laires et instructions, est obliga-

Sous-Secrétaire d'Etat au Service de | un galon rouge au dessus des lettres | nous le faire savoir. Il serait préféde porter à votre connaissance :

MADAME LA PRÉSIDENTE,

« En réponse à votre lettre du 9 oc-« tobre courant, relative au port par mière-major par service et une in-« certaines Infirmières temporaires, du « costume réservé aux Infirmières des « Sociétés d'Assistance, j'ai l'honneur « de vous faire connaître que je viens de | des formations importantes compor « donner des instructions pour que « dans l'avenir les Infirmières tempe « raires revêtent dans le service, le cos « tume prescrit par l'instruction du « 8 mars 1916. »

A nos infirmières, maintenant de la croix. ne pas se mettre en défaut, en négligeant de porter le costume tel qu'il a été réglementé d'un commun accord entre la direction du Service de Santé et nos sociétés.

de notre règlement, la tenue du personnel féminin de l'Union des Femmes de France, dans les Hôpitaux auxiliaires et militaires a été ainsi réglée :

Blouse blanche avec col montant, tablier pointe, bonnet, voile uniforme de l'U. F. F. Ni bijoux, ni bagues.

Tel qu'il a été adopté et que le modèle en a été déposé au ministère documents envoyés à l'Union. de la Guerre, le costume obligaemployé dans nos hôpitaux et les vois. Hôpitaux militaires, comprend après Guerre:

forme, mais avec la croix placée au tographies, soit par des relations, milieu du bandeau et non plus de soit par des observations, soit par côté.

changement.

mais sera marquée, au côté gauche et MM. les délégués régionaux, qui l' des initiales « U. F. F. », surmontant n'ont encore rien fait parvenir au la croix.

gauche, un insigne brodé sur blanc : intéressants, chaque pièce en double salons du Ministère des Travaux Publics, 246, boulevard Saint-Germain. Croix Rouge également surmontée exemplaire. des trois lettres « U. F. F. ». Le Le Conseil central tenant beaucoup qui ne pourraient visiter nos comptoirs tre A en dessous de la croix.

Il y a normalement une infirfirmière pour dix lits.

Il n'y a d'infirmière-chef que dans SECTION ANTI-TUBERCULEUSE tant au moins cent lits.

La directrice de l'Hôpital a les mêmesinsignes que l'infirmière-chef, mais avec la lettre A au dessous de

N.B. — Nous rappellerons ici que les Infirmières des Sociétés qui entrent dans e corps des Infirmières temporaires, cesent de faire partie du cadre des Infirnières de ces Sociétés; mention en est aite sur leur livret. Elles ne doivent donc Nous rappellerons qu'aux termes plus en porter ni le costume ni les insignes.

Archives du Val-de-Grâce et Archives de 1' « Union

Nous avons fait remettre aux archives du sous-secrétariat du Service de Santé, les photographies et a repris sa tâche avec activilé, et

Tous nos comités ne se sont pas toire pour tout le personnel féminin, encore fait représenter par des en- portantes.

En remerciant les personnes qui les modifications et adjonctions de- ont aidé nos collaboratrices, nos mandées par M. le ministre de la collaborateurs et nous-mêmes à commencer à constituer les archives de Le bonnet, qui reste de même la guerre présente, soit par des pho- lous les jours au Secrétariat. des tableaux sur le service de nos Le tablier, qui ne subit ancun hôpitaux, nous prions Mesdames les présidentes de nos comités, Mesda-La blouse, qui reste la même, mes les directrices de nos hôpitaux siège, d'y adresser le plus tôt pos-

personnel administratif portera ces à constituer les archives spéciales et desireraient collaborer au succes d'une vente faite au profit de notre association mêmes insignes, mais avec la let- de l'Union, serait reconnaissant à tout entière, sont priés de bien vouloir re A en dessous de la croix.

Mesdames les présidentes et directerous de Thann, à Madame de RIEUX, vice-présidente générale, chargée de la directerous de Thann, à Madame de RIEUX, vice-présidente générale, chargée de la directerous de Thann, à Madame de RIEUX, vice-présidente générale, chargée de la directerous de Thann, à Madame de RIEUX, vice-présidente générale, chargée de la directerous de Thann, à Madame de RIEUX, vice-présidente générale, chargée de la directerous de Thann, à Madame de RIEUX, vice-présidente générale, chargée de la directerous de Lieux de Thann, à Madame de RIEUX, vice-présidente générale, chargée de la directerous de Lieux de Li firmière diplômée portera en plus ment avec le Service de Santé, de tion de la vente.

Santé, que nous sommes heureux « U. F. F. », l'Infirmière-major, rable de faire tout envoi, 16, rue de deux galons rouges, et l'Infirmière- Thann, en se conformant à la circuchef : un galon rouge et un galon laire de Madame la Présidente générale du 30 mai 1916. (Voir Bulletin nº 7 page 5).

de l'« Union des Femmes de France »

Autant que nos glorieux blessés, les soldats atteints de tuberculose contractée au front ou aggravée par la fatigue et les intempéries des campagnes d'hiver, méritent la sollicitude et les soins maternels des Sociétés de la Croix - Rouge. Ils ont donné à la patrie ce qui leur restait de forces : il appartient à l'Etat, secondé par les Œuvres d'Assistance, de venir en aide à ces braves, dont la résistance physique, inférieure à leur vaillance, nécessite la mise en réforme avant l'heure de la victoire.

L'"Union des Femmes de France" qui, la première, a créé des institutions anti-tuberculeuses militaires. s'occupe en ce moment de l'installation de deux stations sanitaires im-

La section anti-tuberculeuse fonctionne régulièrement. Les adhésions et dons sont reçus, 16, rue de Thann. au bureau spécial de ce service, les mardis et vendredis de 3 h. à 6 h. et

M. A.

VENTE ANNUELLE

- SALARU

UNION DES FEMMES DE FRANCE

La vente annuelle de l'U. F. F. aura La cape bleue, qui aura, au côté sible les documents leur paraissant lieu les 8-9-10 décembre 1916 dans les

> Tous les membres de notre œuvre et désireraient collaborer au succès d'une

A PROPOS DE LA LUTTE

de TONNAY-CHARENTE

veaux hôpitaux ou stations sanil'armée, n'a pas démenti les espérances qu'avaient fondées sur elle nique. ses promoteurs.

De janvier à septembre 1916, la Colonie de Tonnay-Charente a fourni 11.072 journées d'hospita- Colonie de Tonnay-Charente et les lisation, en appliquant strictement, hôpitaux auxiliaires de l'Union des et avec les résultats les plus encou- Femmes de France, sans chercher épreuves d'un troisième hiver, nous rageants, la formule de traitement en dehors de leur sein des ressources ne saurions trop nous intéresser à trop peu répandue jusqu'ici, basée à l'origine desquelles leur société leurs « permissions », et penser à sur le repos au grand air, combiné au occupe le rôle incontestable de ceux qui ne reçoivent ni colis ni travail gradué.

rience nous l'a démontré, unit à une arme extrêmement efficace, reuses, un élément moral extrêmement précieux.

En effet, le désœuvrement, si pénible et si funeste dans les affections de longue durée comme la tuberculose, n'existe pas à Tonnay-CHARENTE. Tous nos malades, qu'ils appartiennent par leur profession aux carrières libérales, prennent le pagnée des certificats de visite et de d'espérer revoir leurs familles. plus vif intérêt aux travaux agri- contre-visite habituels. Ces certificats M. le Ministre de la Guerre s'est coles qu'ils exécutent dans un vaste doivent indiquer successivement les ému de la situation et a cherché à v potager d'un hectare et demi de symptômes accusés par le malade, remédier par une réglementation superficie, à titre de prescription et signaler que la recherche du nouvelle : non seulement il a porté médicale, ainsi que l'indique bien le bacille de Koch, dans les crachats de six jours à sept jours la durée des terme de « Cure de travail » ap- est restée négative. physique au grand air.

fébricitants ou évolutifs, ne sont jours avant la mise en route, au chefs. pas susceptibles de bénéficier de Médecin Directeur de la Colonie M. le Ministère de la Guerre, on cette cure.

trouvent « en minimum d'évolution | qui lui sont adressés. tuberculeuse », c'est-à-dire à ces

déprimés qui ont perdu l'appétit ANTI-TUBERCULEUSE qui maigrissent et présentent parfois une petite toux sèche sans expecto-La Colonie Militaire Sanitaire et Agricole ration, à ces bronchitiques dont la convalescence se prolonge : aux Au moment où la lutte anti-tuber- postpleurétiques dont l'état général culeuse s'organise sur toute l'éten- reste languissant et dont l'insuffidue du territoire, et voit son arme- sance respiratoire préoccupe les ment s'enrichir chaque jour de nou- médecins, à toute cette catégorie de malades, en un mot, que l'on taires, il est réconfortant pour rangeait, il y a peu de temps encore, l'Union des Femmes de France, de sous le vocable de prétuberculeux, Directrice du Foyer de Boulogneconstater que la Colonie Militaire, mais qui sont bien en réalité de vrais Sanitaire et Agricole de Tonnay- tuberculeux, dont les lésions ne CHARENTE, premier établissement manqueraient pas d'évoluer à plus ou créé en France avant la guerre pour moins brève échéance, si l'on ne lutter contre la tuberculose dans luttait pas activement contre l'affaiblissement de leur résistance orga-

Actuellement, toutes les formations sanitaires du territoire, peuvent envoyer leurs malades à la précurseur, ces hôpitaux auxiliaires, douceurs. Cette méthode de cure, l'expé- disons-nous, possèdent chez eux, tirer profit.

pliqué à ces exercices d'entraînement | Une fois en possession de l'auto- le système du pourcentage qui arri-Il est bien certain que les malades d'écrire ou de télégraphier quelques en dépit de la meilleure volonté des qui prendra les dispositions néces- le sait, a décidé que tout soldat Tonnay-Charente s'adresse tout saires pour faire chercher en gare aurait droit à une permission au spécialement aux malades qui se de Tonnay-Charente, les malades moins tous les quatre mois. Sa nou-

Signé: D. DAVRINCHE.

CERCLES DU SOLDAT

PERMISSIONS

Lors de ses récentes visites à nos Cercles du Soldat, Madame la Présidente générale a félicité tout particulièrement Madame la Directrice du Foyer de Belleville, Madame la sur-Seine, et leurs collaboratrices, du noble souci qu'elles prennent des soldats permissionnaires des régions envahies et de l'aide précieuse qu'elles prêtent à l'U. F. F., pour offrir la plus cordiale hospitalité à ceux qui sont si cruellement privés de la joie de revoir leurs familles et leurs maisons.

Au moment où nos vaillants défenseurs s'apprêtent à résister aux

Jusqu'ici on se plaignait que les permissions de six jours accordées une action physique des plus heu- qu'ils ne doivent pas hésiter à mettre aux hommes du front fussent donà la disposition des malades si nées de façon inégale. En théorie, nombreux qui sont susceptibles d'en tout homme avait droit à une permission, après un séjour continu d'au Les formalités d'admission à moins trois mois au front. Il fallait Tonnay-Charente sont des plus ce minimum de trois mois, mais il simples. Il suffit, comme pour toute n'y avait pas de maximum, si bien évacuation sur un centre de spécia- que dans la pratique, des soldats lité, d'adreser au délégué régional devaient compter six ou neuf mois. antérieure, à la terre, à l'usine ou une demande d'évacuation accom- quelquefois un an et plus, avant

> permissions, mais il a voulu abolir risation d'évacuation, il est bon vait à créer de véritables injustices,

> > velle circulaire réglemente ainsi les permissions:

circulaire, tous les officiers et hommes seule fois par citation. de troupe de l'intérieur bénéficieront d'une permission de sept jours (délais de route non compris), avant le 1er février 1917, à l'exclusion de toute permission supérieure à 24 heures. Bien qu'ayant ainsi moins d'impor-

Toutefois, les permissions des cultivateurs devront, dans toute la mesure du possible, coïncider avec les époques des travaux agricoles.

tance, les tours de départ resteront

réglés comme par le passé.

Les tours de départ pourront également être modifiés, lorsqu'il s'agira de permettre aux militaires de revoir leur famille avant de partir au front, sous réserve qu'ils ne l'auront pas revue depuis trois mois au moins.

Permissions exceptionnelles. pour une durée strictement limitée son Conseil. à la cause l'ayant motivée, soit pour décès ou maladie grave de père, tout particulièrement témoigné de mère, femme, enfant ou frère blessé l'intérêt qu'elle porte à cette nouvelle à l'ennemi ou mort pour la France, Œuvre, fondée par son Secrétaire soit pour mariage, naissance d'en- général, en lui donnant asile à son de sacrifice et de gloire; fant, ou pour revoir des parents siège social et sa Présidente, Ma-(père, mère, femme, enfants) de dame Pérouse, a, la première, acretour de captivité ou évacués des cepté le titre de membre d'honneur régions envahies. Les bénéficiaires de son Comité de Dames, dont la de ces permissions devront obliga- Présidente générale est Madame la toirement fournir, à leur retour à générale Joffre. l'unité, un certificat de la gendarmerie attestant la réalité du fait qui membres de l'Union des Femmes de a motivé l'octroi d'une permission à France à s'intéresser à l'Union Fratitre exceptionnel.

Permissions de vingt-quatre heures, dans les conditions actuel- en faveur de nos glorieux soldats, lement réglementaires (dimanches sur lesquels ne doit cesser de s'éet jours fériés).

Permissions d'une semaine à la sortie des hôpitaux, dans les conditions actuellement prévues, étant la Grande Guerre est fondée entendu qu'elles ne suppriment en de « sept jours ».

d'une gravité exceptionnelle.

aux armées, le général Joffre vient Rouge Française, et des Sociétés : de préciser que l'obtention de deux | Assistance aux Convalescents mili- leurs besoins.

A partir de la date de la présente droit ne peut être exercé qu'une Fédération Nationale d'Assistance aux

Union Fraternelle des Blessés de la Grande querre

Sous le titre d'« UNION FRATER-NELLE DES BLESSES DE LA GRANDE GUERRE», un Comité composé des plus hautes personnalités françaises, s'occupe de fonder leur sang, l'Union cordiale établie une Œuvre dont le titre suffit à expliquer la grandeur.

Sollicitée d'accorder son patronage à cette entreprise, la Croix-Rouge veillé sur eux pendant la lutte san-Française toute entière, s'est inscrite la première; chacune des trois d'un juste sentiment de reconnaisassociations qui la composent est sance, l'aide morale et matérielle représentée dans le Comité par un dont ils peuvent avoir besoin au des membres de son bureau ou de

L'Union des Femmes de France a

Nous ne saurions trop engager les ternelle des Blessés de la Grande Guerre, et à faire de la propagande tendre leur sollicitude.

L'Union Fraternelle des Blessés de

aucun cas l'allocation réglementaire mond Poincaré, Président de la les guider dans leurs démarches pour République Française, Président l'obtention des pensions et indem-Le Ministre indique qu'aucune d'Honneur et de Messieurs les mi- nités auxquelles ils auraient droit; privation de permission ne pourra nistres de la Guerre, de la Marine et 7° Venir en aide, dans la limite de être prononcée, sauf en cas de faute des Colonies, et de M. le Grand Chan- ses ressources, à ceux qui, par le celier de la Légion d'Honneur;

jours supplémentaires de permission | taires — Association Nationale des Muest un droit pour tout militaire qui lilés de la Guerre - Association pour | Tel est le but de l'Union Frater-

Permissions de sept jours. — est l'objet d'une citation, mais ce l'Assistance aux Mutilés Pauvres — Mutilés des Armées de Terre et de Mer — Vétérans des Armées de Terre et de Mer 1870-1871 - Lique des Patriotes — Automobile-Club de France - Touring-Club de France.

M....,

Un grand devoir de reconnaissance s'impose à tous les Français: 1º Perpétuer entre les blessés et ceux qu'ils ont sauvés au prix de pendant la grande guerre:

2º Assurer aux blessés par le concours des collectivités qui ont glante et les individualités animées cours de leur existence;

3º Maintenir entre les héroïques défenseurs de la Patrie les sentiments de camaraderie, d'estime mutuelle et de solidarité, nés de leur vie commune, faite de danger,

4º Leur attribuer un insigne, spécialement réservé aux blessés de guerre, qui témoignant ainsi de l'origine glorieuse de leurs blessures, leur assurera la sympathie et le respect de tous;

5° Les aider à soutenir auprès des pouvoirs publics leurs intérêts matériels et moraux, ainsi que ceux de leurs familles;

6º Les seconder dans la recherche des places que leurs aptitudes leur permettraient d'occuper dans les établissements privés; leur faciliter l'obtention des emplois qu'ils pourraient solliciter dans les administrations de l'Etat, des départements Sous le haut patronage de M. Ray- et des communes et, notamment,

fait d'infirmités consécutives à leurs Ajoutons que par une circulaire Sous le patronage de la Croix- blessures, ne pourraient, malgré leur effort personnel, subvenir à

Tel est ce devoir.

Pour l'atteindre, les grandes Soœuvre d'assistance à l'Armée pendant la guerre, en assurant dès la première heure à l'Union Fraternelle leur patronage et leur concours, en ont fait une Fédération ment après la guerre, leur appui Militatres). moral et matériel aux glorieux défenseurs de la patrie.

Quel bon Français hésiterait à faire comme elles, et dans un sentiment de solidarité, d'admiration et de reconnaissance, à lui porter son obole, qui assurera l'existence de cette œuvre d'aide mutuelle, intéressante entre toutes?

Chacun le peut, quelle que soit sa situation.

La modicité de la souscription annuelle met l'adhésion à la société, à la portée de toutes les bourses.

L'Union Fraternelle des Blessés de la Grande Guerre se compose de membres TITULAIRES, et de membres (hommes et femmes), FONDATEURS, BIENFAITEURS, SOUSCRIPTEURS et de DONATEURS.

Seuls, sont membres TITULAIRES, les Blessés de Guerre français et ceux des Colonies et pays de protectorat français pouvant justifier qu'ils ont été blessés au cours des opérations de guerre.

Les blessés qui seuls sont membres

Les membres souscripteurs. - 5 fr. par an, minimum ou 100 francs une fois versés, pour rachat de cotisations

Les membres bienfaiteurs. — 300 fr. au moins, une fois versés.

Les membres fondateurs. - 500 fr. au moins, une fois versés.

Les versements des donateurs sont facultatifs.

L'Union Fraternelle des Blessés de la Grande Guerre, prévoyant dans ses statuts l'assistance éventuelle aux familles des anciens blessés de la guerre comme à eux-mêmes, comporte un comité de Dames.

concours. Pour le Conseil d'Administration

et le Comité de Direction,

Le Président Général Général PAIL

Les Vice-Présidents généraux : lissime

Général Gouraud. Général MALLETERRE.

Général de VILLARET. Dr P. Bouloumié, Fondateur, (membre du Comité de la Croix-Rouge Française). Henri GALLI, député.

nelle des Blessés de la Grande Guerre. Le Trésorier : Baron DAVILLIER, Banquier, Régent de la Banque de France. e Secrétaire général : Benoît GEIGER. ciétés adhérentes, qui toutes ont fait Les Secrétaire et Secrétaire-Adjoint Comte Treilhard, Louis Bourge.

osé en outre de membres de droit:

Mutilés des Armées de Terre et de Mer). M. Maurice BERNARD (Directeur géné-

M. BOURLON DE SARTY (Président de 'Association pour l'Assistance aux Mutiés Pauvres.

le l'Association des Dames Françaises) Henri DEFERT (Vice-Président du Touing-Club de France).

igue des Patriotes, député de Paris). Association Nationale des Mutilés de la doit pas oublier.

Lucien Périssé (Membre du Conseil e l'Automobile-Club de France).

Vétérans des Armées de Terre et de Mer

'Union des Femmes de France). Comte L. DE Vogüé (Membre du Con-Militaires).

COMITÉ DE DAMES

NOTA

Les versements sont faits:

nérale JOFFRE.

a) A Paris, chez le Trésorier de la Société, M. le baron DAVILLIER, Banquier, TITULAIRES et bénéficiaires des avantages de l'Association versent : 1 franc par Saint-Georges et dans les Départements, aux Agences du Crédit Lyonnais.

b) Toute correspondance ou demande de renseignements doit être adressée au Secrétariat Général de l'Union Fraternelle des Blessés de la Grande Guerre, 6, rue de Thann, à Paris.

LIGUE DU SOUVENIR

LES CRIMES ALLEMANDS

Nous faisons un pressant appel à leur tout entier, que chaque citoyen 246, boulevard Saint-Germain. apprenne et sache ce que les Tous les membres de notre Allemands ont fait.

du Souvenir » fondée en Lorraine, collaborer au succès d'une vente par le préfet de Meurthe-et-Moselle, faite au profit de notre associa-Vice-Amiral Fournier, ancien amira- M. MIRMAN et les maires des villes tion tout entière, sont priés de et villages martyrs, a fait paraître bien vouloir envoyer leurs dons une brochure « Leurs Crimes » dont et offrandes, 16, rue de Thann, nous nous faisons un devoir de à Madame de RIEUX, vice-présirecommander la propagation à nos dente générale, chargée de la lectrices et à nos lecteurs.

L'abus fait par les Allemands de l'emblême de la Croix-Rouge pour préparer et exécuter des attaques, le bombardement d'hôpitaux et Le Conseil d'Administration est com- ambulances au-dessus desquels flot-M. Maurice BARRES (Président de la tait le drapeau blanc à la croix Fédération Nationale d'Assistance aux rouge, les atrocités allant jusqu'à l'assassinat, les mauvais traitements voulant continuer à donner active- ral de l'Assistance aux Convalescents infligés aux blessés et aux médecins, leur captivité souvent très prolongée. tous les actes contraires aux conventions de Genève et de La Haye, Général Chamoin (Membre du Conseil justifient notre insistance à vous demander votre concours.

> Lisez cette brochure, faites la lire Henri Galli (Vice-Président de la partout et par tous; vous servirez Général Malleterre (Président de ainsi la France, qui doit savoir et ne

Si vous ne pouvez vous charger de répandre « Leurs Crimes », Jules Sansbeuf (Président général des envoyez votre souscription au Trésorier de la « Lique du Souvenir » Marcel Trélat (Membre du Conseil de M. Marc, notaire 20, rue Saint-Dizier, à Nancy, en le priant de faire disseil de la Société de Secours aux Blessés tribuer gratuitement les brochures dans tel pays que vous indiquerez.

« Leurs Crimes », brochure de Présidente Générale: Madame la Gé- 64 pages, est en vente chez BERGER-LEVRAULT, éditeur à Nancy, au prix franco de port de :

> 5 francs les 20 exemplaires. 20 » 100 160 » 1.000

VENTE ANNUELLE

- CARE

1' "Union des Femmes de France"

La vente annuelle de l'U. F. F. aura lieu les 8-9-10 décembre 1916, dans les salons du Mi-Il faut que le peuple de France nistère des Travaux Publics,

œuvre qui ne pourraient visiter Pour atteindre ce but, la « Lique nos comptoirs et qui désireraient direction de la vente.

ENSEIGNEMENT

Diplômes et Certificats délivrés depuis le début de la guerre (Suite)

COMITÉS	Aides auxiliaires	Aides Infirmières		Diplômes de guerre	Diplómes '2º degré	COMITÉS	Aides Auxiliairres	Aides Infirmières	Certificats d'Études	Diplômes de guerre	
Gouvern ^t Militaire de Paris		4				Report	3	33	82	139	35
La Garenne				10		XIº Corps d'Armée					
Saint-Denys			124	8		Nantes			42		. 19
Versailles	2	23	10		8	Quimper				4	
Ier Corps d'Armée											
Boulogne sur-Mer					8	XIV _e					
IIe						Lyon	10			51	
Amiens		8	9		5						
L. M. Colors	29			•		XV•		29			
IIIe Rouen			25	33	4	Nîmes		20		7	30
			35		4	Nimes					90
IVe						XVII		100			,
Châteaudun	1			2		Milhau					6
VI.					See See	Villeneuve-s/-Lot				10	
Épernay		,			6						
VIIº						XVIII.				4	
Belfort				3		La Rochelle				2	
Besançon				19	1	XIX.					
IXe		13.73	Sant V			Oran	100 0	euro i		3	
Saumur			9	1							B _{tit}
Tours			4	7	3	XX°					
X.						Nancy		8	12		15
Cherbourg				9		XXI					
Lannion		2	2			Epinal				2	
Rennes	146		A 1	47		TUNISIE					
Saint-Brieuc			6			Sfax			1		6
Saint-Quay			5			Sousse			17		
Valognes	1617.551		2			Tunis			9		8
	3	33	82	139	35		13	70	163	218	119

(A suivre)

L'Imprimeur-Gérant : A. BERGIER, 14, rue de l'Orient. PARIS (18*)

VENTE ANNUELLE DE "L'UNION DES FEMMES DE FRANCE"

La vente annuelle de l'U. F. F. aura lieu les 8-9-10 décembre 1916, dans les salons du Ministère des Travaux Publics, 246, boulevard Saint-Germain.

Tous les membres de notre œuvre qui ne pourraient visiter nos comptoirs et qui désireraient collaborer au succès d'une vente faite au profit de notre association tout entière, sont priés de bien vouloir envoyer leurs dons et offrandes, 16, Rue de Thann, à Madame de RIEUX, vice-présidente générale, chargée de la direction de la vente.

LIVRES & JEUX

L'UNION serait reconnaissante envers toutes les personnes qui voudraient bien lui faire tenir des Livres et Jeux de toutes sortes, pour être distribués dans les hôpitaux et sur le front. Elle ne peut suffire aux nombreuses demandes qui lui sont adressées.

Les journaux illustrés nous sont particulièrement demandés. Les jeux de cartes devenant de plus en plus difficiles à se procurer, sont reçus avec reconnaissance.

Service de la Bibliothèque: 16, rue de Thann

BIJOUX DE GUERRE

L'UNION dispose d'un grand nombre de bijoux: Épingles de cravates, médailles, médaillons, broches, qui ont été inspirés par les évènements et dont le prix varie de 0 fr. 50 à 6 francs. Nous ne saurions trop recommander à nos lectrices d'acheter ces souvenirs de guerre, vendus au profit de l'œuvre.

"Les Hôpitaux de l'UNION DES FEMMES DE FRANCE à Paris"

(1914-1915)

Ouvrage richement édité, orné de nombreuses photographies d'art, contenant les noms du personnel hospitalier.

(Tiré à un petit nombre d'exemplaires)

Prix exceptionnel: 3 francs

M. GORCE, éditeur. S'adresser: 16, Rue de Thann